

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du 22 janvier 2026

35^e séance

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

de la législature
2021-2026

Excusés : Olivier BOVEY – Jean-Claude PISANI – Lionel PISANI – Pierre-Olivier HORNUNG – Luca HOSER

Absents : Gabriel CAMPOS VALENTE – Ricardo DA CONCEICAO MATIAS – Brendon VULLO

Ordre du jour (modifications apportées par rapport à la convocation en **bleu**) :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour.
- ~~3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025~~
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
5. Préavis 87-2025 : Demande de crédit de construction de CHF 954'000,00 pour l'aménagement de la place de la Gare et création d'un écopoint
6. Rapport 94-2026 : Réponse à l'interpellation de M. Henri Pisani, Mme Saranda Bajrami et consorts intitulée "AJENOL - départ de Prilly, trajectoire des coûts et impacts immédiats pour la politique UAPE de Romanel"
7. Préavis 92-2025 : Demande de crédit de CHF 2'095'000,00 pour la création d'une structure modulaire provisoire en bois aux Esserpys pour l'accueil de jour
8. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés.
9. Information des Commissions permanentes au Conseil communal.
10. Propositions individuelles et divers.

M. le Président Romain Birbaum ouvre la 35^{ème} séance de la législature 2021-2026 à 20h01. Il présente ses vœux à l'assemblée et salue les membres de la Municipalité présente au complet ainsi que le secrétaire municipal M. Nicolas Ray et le public venu en nombre. Il excuse l'huissier du Conseil communal, M. Jean-Marie Cornu, malade.

1. Appel

Le quorum est atteint avec 47 présents sur 55 conseillers.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président propose deux modifications à l'ordre du jour :

- suppression du point 2 (adoption du procès-verbal du Conseil du 11 décembre 2025) ce dernier n'est pas encore finalisé ;
- ajout d'un nouveau point avant le point 7 (Préavis 92-2025) pour traiter la réponse à l'interpellation soumise lors du Conseil du 11 décembre 2025 (AJENOL).

L'ordre du jour, modifié selon les propositions du Président, est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Bureau s'est réuni le lundi 12 janvier 2026 afin de procéder à la prise de congé et passation de notre Secrétaire du Conseil Mme Afrodite Ismajli.

Votre Président a reçu à ce jour 3 dossiers de candidature pour le poste de Secrétaire du Conseil. Le Bureau va recevoir les 3 personnes dans les prochaines semaines et espère vous présenter une nouvelle Secrétaire du Conseil tout bientôt.

Le Bureau s'est réuni le mardi 20 janvier 2026 afin de nommer les Commissions pour les préavis adoptés en séance de Municipalité du 19 janvier 2026. Il a procédé à la nomination des commissions.

En vue du dépouillement des élections / votations du 8 mars 2026, votre Président va vous adresser un e-mail afin de récolter les inscriptions. Les instructions / la formation concernant le dépouillement des élections communales n'ont pas encore été transmises.

4. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)

Les communications ont été transmises par courriel le 20 janvier 2026.

Une nouvelle vice-syndique pour la première moitié de l'année 2026

La Municipalité a confirmé la nomination de Mme Jennifer Dagon au poste de vice-syndique pour le premier semestre de l'année 2026.

Pose de piquets et de poteaux au chemin de la Judée

Votre Conseil a été informé le 9 octobre 2025 de la nécessité d'entreprendre des travaux de terrassement au chemin de la Judée en raison d'un affaissement du bord de la chaussée et d'un creusement de la banquette.

Ces travaux exécutés, des poteaux en bois ont été placés provisoirement le long de la zone concernée afin de permettre la stabilisation de la végétation, ainsi que le renforcement de la banquette. Parallèlement, des poteaux blancs et noirs ont été posés afin de dissuader les véhicules d'empiéter sur le bord de la chaussée et ainsi favoriser un ralentissement de la circulation en cas de croisement.

Engagement d'un nouveau contrôleur du stationnement

La nouvelle contrôleuse de stationnement engagée en fin d'année a informé la Municipalité qu'elle avait changé d'avis quelques jours seulement après le début de son contrat. Fort heureusement, un remplacement a pu être rapidement trouvé, toujours à 10 %, afin d'épauler le service de la sécurité en effectuant des contrôles de stationnement principalement en soirée et le week-end.

Réouverture de La Charrue

Comme annoncé ces dernières semaines, la Municipalité est satisfaite d'avoir pu proposer un contrat de bail à loyer à la famille Allegra pour la reprise de la Charrue. Les derniers travaux dans le bâtiment sont en cours afin que tout soit prêt pour une réouverture prévue dans le courant du mois de mars !

5. Préavis 87-2025 : Demande de crédit de construction de CHF 954'000,00 pour l'aménagement de la place de la Gare et création d'un écopoint

M. Phonesanook Phengrasamy, rapporteur de la COFIN, résume le rapport de la commission ; il mentionne un amendement que devra proposer la Municipalité par suite d'un doublement du montant prévu pour l'équipement de l'écopoint. La COFIN est favorable au préavis 87/2025.

M. François Morier, président-rapporteur de la CUR, résume le rapport majoritaire de la commission ; il relève que le préavis d'étude est très antérieur (2011) au préavis de réalisation et que plusieurs versions d'aménagements ont été proposées. La majorité de la CUR regrette le manque de vision du préavis qui transforme la place de la Gare en parking et relève que

l'écopoint pose plusieurs problèmes. La majorité de la CUR recommande donc de refuser ce préavis.

M. Jean-Claude Progin, rapporteur, résume le point de vue minoritaire de la CUR. Il relève que la taille de la place s'est rétrécie depuis les premières études au vu des emprises du LEB et relève l'idée d'agrandir la taille de la terrasse de l'Auberge communale, qui fait l'unanimité au sein de la CUR. En ce qui concerne l'écopoint, il rappelle que celui-ci est inclus dans le plan de gestion des déchets approuvé par le Conseil en 2015. La minorité de la CUR recommande pour sa part d'accepter le préavis tel que présenté en demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'un agrandissement de la terrasse de l'Auberge communale.

Deux amendements sont déposés :

- M. Thierry Henry donne lecture du premier amendement qui réduit de CHF 243'000,00 le crédit afin de supprimer le chiffre 300 Ecopoints et les 10% d'imprévus y relatifs. En tenant compte de cette somme, le crédit soumis au Conseil est de CHF 711'000,00. Les signataires estiment qu'il s'agit d'une dépense qui n'est pas nécessaire ou indispensable, car les installations existantes ou à venir seront suffisantes pour couvrir les besoins des quartiers attenants.
- M. Blaise Jaunin, Municipal, donne lecture du second amendement qui réduit de CHF 60'000,00 le crédit total du préavis, le coût de l'écopoint qui a été doublé.

M. le Président ouvre le débat sur le préavis et les propositions d'amendements.

M. Luis Berardo Borda prend la parole et revient sur certains points du rapport de minorité. Il craint que la « place de la Gare » ne doive être renommée « parking de la Gare » au vu des aménagements prévus. Il relève qu'un premier projet a été abandonné en 2012 en particulier car il supprimait les places de parking ; un second projet, mentionné dans le préavis d'étude de 2021, a été présenté en 2019 à la Municipalité et refusé car supprimant un nombre trop élevé de places de parking. M. Borda a demandé à la Municipalité d'obtenir le cahier des charges établi à cette occasion ainsi que l'étude réalisée ; à ce jour, il n'a pas encore reçu de réponse.

M. Borda rappelle que le Conseil, même après avoir approuvé le plan de gestion des déchets, est libre de se prononcer sur chaque proposition d'écopoint en fonction de ses spécificités. Il rappelle que, contrairement à ce qui figure dans le rapport de minorité, le projet de la Municipalité ne mentionne pas de plantation d'arbres. Pour terminer, il regrette que la CUR n'ait pas été consultée en amont du projet et, donc, soit mise devant le fait accompli et n'a pas pu se prononcer avant que le préavis ne soit déposé, alors même que cette implication était prévue dans le préavis de 2021. En 2024, la Municipalité avait répondu à une interpellation en informant que 300 places de parking étaient disponibles dans la commune ; il juge ce montant trop important et non conforme aux normes VSS : selon lui, huit places sont largement suffisantes au vu de la taille de La Charrue, du bassin de population concerné et des transports publics disponibles à proximité immédiate.

M. Borda complète son intervention en revenant sur le préavis d'étude du barreau de La Sauge qui prévoit que la route cantonale deviendra communale, permettant de modifier sensiblement l'aménagement urbain, en particulier en y ajoutant des places de parking.

M. Patrick Oppliger, Municipal répond à l'intervention de M. Borda. Il relève que lorsque M. Borda lui a demandé d'obtenir le premier projet / préavis, il a été précisé que ce dernier avait un ami ingénieur civil qui s'intéressait au projet. Pour M. Oppliger cela relève de la cogestion, comme l'a indiqué le rapporteur du rapport minoritaire de la CUR. Concernant les propositions antérieures, il informe que celle de 2019 a été abandonnée car trop onéreuse, prévoyant en particulier un passage sous-voie ; depuis, le LEB a présenté son propre projet pour la Gare, projet qui ébauchait déjà l'aménagement de la place de la Gare telle que proposée dans ce préavis. Il relève qu'au total quatre options ont été présentées à la CUR et trouve donc incorrect de dire que la commission n'a pas été consultée. Enfin, M. Oppliger relève que le projet a été publié au pilier public, permettant à chacun de réagir dans le cadre de la mise à l'enquête publique.

M. Borda reprend la parole : il nie avoir mentionné, dans sa demande, avoir fait appel à un ingénieur civil et ne voit pas, si cela avait été le cas, quel aurait été le problème pour un membre du Conseil de solliciter l'avis d'un spécialiste afin d'obtenir une vision objective. A sa connaissance, il n'existe aucun article dans le règlement du Conseil communal qui l'interdit.

Mme Nadia Pisani Ben Nsir intervient en tant qu'ancienne présidente et membre de la CUR pendant plusieurs législatures. Elle se rallie à ce qu'a dit M. Oppliger et confirme d'une part que la CUR a bien été impliquée et d'autre part que le projet présenté aujourd'hui ressemble beaucoup à ce qui était prévu depuis longtemps. Elle trouve qu'il est important de créer des places de parking pour l'Auberge communale et prend comme exemple le cas de la Coccinelle où les places sont toujours occupées. Elle juge qu'il est important que les nouveaux exploitants de la Charrue puissent avoir de bonnes conditions de travail. Selon elle, il serait impossible de transformer cet endroit en place du village au vu de sa situation géographique (proximité immédiate de Pré-Jaquet et du LEB) : autant prioriser La Charrue et respecter ce qui a été prévu initialement. Elle se félicite de l'amendement déposé par le PLR pour supprimer l'écopoint qu'elle juge inutile et invite le Conseil à approuver le préavis et l'amendement.

M. Patrick Oppliger remercie Mme Pisani Ben Nsir et précise que les futures places de parking ne seront pas uniquement dédiées à La Charrue, mais également aux autres commerces.

M. Simon Schülé déclare ses intérêts : il est voisin direct de la place. Il mentionne que le futur parking se trouvera en un cul-de-sac, dans un goulet d'étranglement où se situera en plus l'écopoint. Il relève les dangers pour les piétons qui devront cohabiter avec les véhicules et la difficulté de croiser. Il convient que l'Auberge a besoin de places de parking, mais relativise le besoin des autres commerces et des habitants qui disposent déjà de leurs propres places de parking. Seuls les usagers du LEB pourraient être intéressés à venir se parquer au centre du village. Il pense possible, contrairement à Mme Pisani Ben Nsir, qu'il serait possible de faire quelque chose de cette place.

M. Blaise Jaunin, Municipal, donne quelques informations supplémentaires sur l'écopoint qui a fait l'objet de discussion au sein de la Municipalité. L'installation existante demande bien plus de passages de camions que le projet futur qui vise ainsi à diminuer d'autant les risques mentionnés par M. Schülé. Il convient qu'il serait bien sûr possible aux habitants de cette zone d'utiliser les autres écopoints, mais que cela risque de les surcharger. Le plan de gestion des déchets posait comme principe que tout citoyen se trouve à moins de 300 mètres d'un écopoint afin de permettre à chacun de s'y rendre à pied. Il précise enfin que l'amendement n'empêchera pas que des camions se rendent sur la place pour livrer l'Auberge communale.

Mme Filomène Garcia pense que l'aménagement de la place de la Gare ne peut se limiter à des places de parking. Elle cite l'exemple de Cheseaux-sur-Lausanne et de la route traversante qui a pourtant été aménagée ou celui de l'auberge de la Fleur-de-Lys qui n'a pas de places de parking. Elle invite à refuser le préavis afin de réfléchir aux options envisageables pour créer une « mini » place du village.

Nassira Ghebbari Abdelghafour habite également près de la place de la Gare et confirme le besoin de la dizaine de commerces proches en places de parking. Elle relève de plus qu'il serait possible d'utiliser la place de la Gare pour y organiser des manifestations en limitant provisoirement le parking.

M. Nathan Vannay souhaite rester pragmatique : si le projet est renvoyé pour une nième étude, il craint que le manque de places de parking ne soit néfaste aux commerçants. Il juge cohérent, pour les habitants, de pouvoir déposer leur papier ou leur verre en se rendant au LEB et soutient donc l'écopoint. Enfin, il demande aux partis d'être cohérents avec leur programme électoral en faveur des commerçants et appelle à approuver le préavis.

Mme Filomène Garcia reprend la parole pour préciser qu'il est aujourd'hui possible de se parquer au Brit et de traverser par le sous-voie. Elle se demande de quels commerces l'on parle ?

Mme Nassira Ghebbari Abdelghafour lui répond en citant les cabinets médicaux et les coiffeurs qui, tous, manquent de places de parking.

Mme Nadia Pisani Ben Nsir intervient pour rappeler à Mme Garcia que l'accès au parking du Brit ne peut se faire par le chemin de la Source ; elle juge donc beaucoup plus pratique pour les automobilistes de se parquer directement sur la place de la Gare. Enfin, elle précise n'avoir jamais dit que l'on ne pouvait « rien faire » sur cette place, mais précisément que l'on ne pouvait pas en faire une place du village.

Le Président clôt le débat et passe au vote sur l'amendement proposé par M. Thierry Henry demandant le retrait de l'écopoint. Celui-ci est accepté par 26 voix contre 19 et une abstention. Il constate que l'amendement proposé par la Municipalité n'a plus lieu d'être et met le préavis tel qu'amendé au vote.

Par 28 voix contre 14 et 4 abstentions, le Conseil communal décide :

- d'accepter le préavis municipal 87/2025 tel qu'amendé ;
- d'accorder un crédit de CHF 711'000,00 TTC pour l'aménagement de la place de la Gare ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

M. Patrick Oppliger remercie le Conseil pour la qualité du débat et pour la place de la Gare, moins l'écopoint.

Mme Diane Georges l'interpelle pour savoir comment va être utilisé l'espace initialement prévu par l'écopoint. M. le Président lui répond que le projet va être repris par la Municipalité qui ne peut se prononcer ce soir à ce sujet.

6. Rapport 94-2026 : Réponse à l'interpellation de M. Henri Pisani, Mme Saranda Bajrami et consorts intitulée "AJENOL - départ de Prilly, trajectoire des coûts et impacts immédiats pour la politique UAPE de Romanel"

Le rapport de la Municipalité a été transmis par courriel, personne n'en demande la lecture. M. le Président rappelle que le Conseil peut, au terme du débat adopter une résolution qui ne doit pas contenir d'injonction.

M. Henri Pisani prend la parole pour remercier la Municipalité de son rapport. Il rappelle le contexte dans lequel cette interpellation a été déposée, à savoir l'annonce de la sortie de Prilly de l'AGENOL au 31 décembre 2026. Il précise que les données figurant dans l'interpellation provenaient en particulier de communications données par l'AJENOL dans le cadre d'une assemblée. Il prend acte des réponses aux différentes questions qu'il commente :

- Il juge la réponse à la première question peu précise et formulée de manière très générale, sans chiffres et sans scénarios ;
- Selon lui, la réponse donnée ne répond pas à la seconde question en ne présentant qu'un catalogue de scénarios sans donner de précision ou de préférences municipales ;
- La réponse à la troisième question ne présente pas de tableaux comparatifs ni d'analyse des coûts qui sont, selon lui, en train d'exploser. Il reste sur sa faim ;
- Pour la quatrième question, il ne voit pas d'exemple concret et juge difficile de comparer les coûts ;
- Il relève que dans la réponse à la cinquième question, aucun montant n'est donné pour les années 2024, 2025 et 2026 alors que l'interpellation demandait une décomposition des coûts. La réponse se contente d'énoncer de bonnes intentions sans donner de détails ;
- Il juge la réponse à la sixième question claire et directe ;
- Enfin, à la réponse à la septième question qui portait sur l'étude de l'impact du départ de Prilly sur le préavis 92/2025 il ne voit pas de réflexion sur l'évolution du besoin justifiant (ou non) la mise à disposition des nouvelles places.

M. Pisani dresse un bilan mitigé du traitement de cette interpellation : si la Municipalité a formellement répondu à toutes les questions, ces réponses se matérialisent sous forme de généralités non chiffrées. Il aurait aimé avoir plus d'éléments chiffrés, permettant de montrer qu'une réflexion avait été menée. Il remercie la Municipalité mais recommande au Conseil de ne pas voter la décharge.

Mme la Syndique Claudia Perrin rappelle que chaque commune prend à sa charge les frais liés à ses propres structures et que les seuls frais communs concernant le socle du réseau sont répartis entre les communes membres de l'AJENOL ; les coûts des enfants placés en dehors de leur village sont pris en charge par les parents et la commune de domicile. Elle relève que si les coûts de l'accueil de jour explosent, c'est que nous avons la chance d'avoir des enfants.

Madame la Syndique précise qu'il n'a pas été possible à la Municipalité et au comité de direction de l'AJENOL de réaliser des études détaillées entre fin novembre et mi-janvier. Dès l'annonce du départ de Prilly, l'AJENOL s'est adjoint les services d'un spécialiste pour faire le point et évaluer les options possibles. Elle conclut en rappelant que les enfants de Romanel sont là et attendent que des places d'accueil soient ouvertes.

M. Simon Schülé prend la parole pour signifier qu'il est également resté sur sa faim devant les réponses de la Municipalité. En tant que parent et socialiste, il souhaiterait que la Municipalité ait une bonne vision des risques et des besoins ; en tant que membre de la COFIN, il est intéressé à l'aspect financier et espère que cela ne va pas péjorer le projet suivant.

Mme Perrin répète ne pas pouvoir actuellement donner plus de détails, l'AJENOL n'ayant eu qu'un mois pour évaluer la situation. Elle assure que la COFIN sera informée des implications financières dès que possible.

Mme Carole Henry s'interroge sur le fonctionnement de l'AJENOL et regrette que les délégués communaux soient systématiquement mis devant le fait accompli et non consultés par le comité de direction. Elle a appris, lors de la dernière assemblée, que Prilly partait et confirme qu'il est difficile d'apporter des réponses détaillées en si peu de temps ; elle appelle de ses vœux une réflexion de fond qui ne peut effectivement pas se faire en un mois.

M. Thierry Henry s'interroge sur la collaboration entre les communes et les relations entre Municipalités ; il se demande s'il aurait été possible de demander une prolongation de délai à Prilly.

Mme Perrin se refuse à commenter ou critiquer le fonctionnement d'autres communes voisines. Elle relève avoir entendu des bruits sur le départ possible de Prilly et a écrit à la Municipalité pour leur demander une prise de position formelle ; c'est par suite de ce courrier que la décision officielle a été transmise à l'AJENOL, confirmant ainsi la tendance de Prilly de « lâcher » le Nord – à l'exception de l'ASIGOS – pour l'Ouest lausannois. Enfin Mme Perrin relève que ce départ donne aux communes de la région l'opportunité de travailler ensemble entre « petites » communes qui partagent des habitudes de travail et des préoccupations plus semblables que celles des villes.

Mme Nadia Pisani Ben Nsir demande confirmation que la Commune participe aux coûts de fonctionnement de l'association – salaires, logiciels – mais pas aux coûts de construction des bâtiments d'accueil de jour sur les autres communes, ce que confirme la Municipalité. Au vu de cette réponse, elle se demande quel est l'utilité d'un tel réseau. Mme Perrin lui répond que le réseau permet d'obtenir des subventions cantonales, mais que cela n'est pas obligatoire. Mme Pisani Ben Nsir relève qu'il serait intéressant d'étudier l'option de ne pas rejoindre de réseau.

M. Henri Pisani confirme avoir été, en 2009, le premier président de l'AJENOL lors de sa création et s'interroge sur ce qu'il qualifie de dérives de cette association, en particulier concernant le peu de participation lors des assemblées générales – lors des deux dernières, la commune de Romanel n'était pas représentée.

Mme Aurélie Fayet reprend M. Pisani en précisant que la Commune était bien représentée lors de l'avant dernière séance et cite une partie du procès-verbal de la dernière assemblée qui rassure sur la viabilité du réseau tout en relevant le manque de temps pour évaluer les solutions possibles.

Les interpellants ne souhaitant pas déposer de résolution, le point est clos par le Président.

Interruption de séance – il est 21h42.

7. Préavis 92/2025 : Demande de crédit de CHF 2'095'000,00 pour la création d'une structure modulaire provisoire en bois aux Esserpys pour l'accueil de jour

La séance reprend à 21h50.

M. Jean-Claude Progin, rapporteur, relève que le rapport de la CUR recommandant d'accepter le préavis a été accepté par la majorité et non à l'unanimité comme indiqué. Il présente ses excuses pour cette imprécision.

Mme Nadia Pisani Ben Nsir, rapporteuse, relève que la COFIN accepte également ce préavis.

M. François Morier n'a pas signé le rapport de la commission technique. Le Président relève que c'est la seconde fois qu'un membre de commission refuse de signer un rapport et présente oralement un rapport de minorité le soir même du Conseil ; il souhaite que de tels rapports de minorité soit déposés le jeudi précédent afin que chacun puisse en prendre connaissance avant la séance du Conseil par respect envers le Conseil.

M. Morier remercie le Président et relève avoir eu en effet un dilemme devant le format particulier de son rapport. Il explique ne pas être opposé à une solution d'accueil provisoire des enfants pendant les travaux du Rosset et des Esserpys mais contester la manière et le raffinement de la solution proposée. Il relève tout d'abord que rapport de la COFIN sur le préavis 67/2025 indiquait que l'APEMS resterait au Rosset alors que le présent préavis prévoit un déménagement aux Esserpys ; à sa demande de clarification, il lui a été répondu qu'il s'agissait probablement d'une mauvaise interprétation de la Commission ce qu'il regrette, au vu du coût additionnel que cela provoque.

M. Morier cite ensuite le préavis de réalisation du Rosset qui prévoit des travaux pour un montant de l'ordre de CHF 4,8 millions alors que la COFIN évaluait ce montant à CHF 3,3 millions. Il s'interroge sur ce dépassement de CHF 1,8 million et regrette la réponse reçue de la Municipalité qui lui a indiqué que cette question ne concernait pas le préavis 92/2025.

M. Morier énumère ensuite les éléments qui le dérangent dans le projet proposé : celui-ci est apparu soudainement en fin d'année, sans concertation avec la CUR, parle de provisoire en évoquant déjà un éventuel agrandissement, a nécessité un engagement financier de CHF 44'150,00 auprès d'un architecte sans autorisation du Conseil. Enfin, il juge l'emplacement peu opportun. En conclusion, il n'a rien contre du provisoire, mais juge cette solution trop onéreuse. M. Morier dresse la liste des différents projets liés à l'accueil de jour qu'il évalue à 13,4 millions au total.

M. Patrick Oppliger, Municipal revient sur le contexte : il relève que la commune n'a plus de terrains constructibles disponibles ce qui justifie de trouver des solutions. Cela fait 3 ans et demi que la Municipalité travaille sur le projet du Rosset qui a fait l'objet de plusieurs études. La solution de construire une structure provisoire sous forme de containers a été abordée comme première option mais est plus chère que les pavillons en bois et reste peu compatible avec le terrain des Esserpys, à l'inverse de la solution proposée qui s'intègre dans le paysage et qui pourra être réutilisée. Il relève que des familles sont arrivées à Romanel sans que des solutions d'accueil de jour ne puissent être proposées et que cette solution représente la première pierre de la solution.

M. Simon Schülé remercie M. Oppliger pour son intervention et précise qu'il ressent exactement la même chose que lui en tant que parent. Il demande que les membres du Conseil puissent prendre quelques minutes pour consulter la maquette du projet que présente brièvement M. Oppliger.

Mme Diane Georges demande l'échelle de temps que couvre le mot « temporaire ». M. Oppliger rappelle le besoin de mettre à l'enquête ce projet prévu pour assurer que le Rosset puisse être terminé pour les 100 ans du bâtiment en 2027. Concernant le projet du complexe scolaire des Esserpys, la construction devrait débuter en 2027 pour une mise en service en 2029 (sans oppositions). Si tout se passe ainsi, en 2030, le pavillon provisoire pourra être supprimé.

M. Thierry Henry demande combien de temps peut vivre une telle structure, si un deuxième étage est bien prévu, si des fondations sont finalement prévues ou non et si cette structure pourrait être utilisée pour le futur bâtiment de l'enfance dans le complexe des Esserpys. M. Oppliger répond que la durée de vie d'un bâtiment dépend principalement de son entretien ; le deuxième étage doit être prévu par anticipation pour éviter d'avoir à proposer un nouveau bâtiment en cas de besoin. Des vis (facilement démontables et peu intrusives) sont prévues de préférence à des fondations qui restent toutefois envisagées dans le pire des cas. Enfin, il remercie M. Henry pour son idée d'utiliser le bâtiment dans le futur complexe des Esserpys.

Mme Jennifer Dagon, Municipale, revient sur le préavis d'étude du Rosset, et confirme que le déménagement de l'APEMS était prévu dès le début. Elle précise que le besoin en accueil de jour est étendu avec le concept de journée continue à l'école. Enfin, elle confirme que l'idée d'utiliser ce bâtiment pour le complexe des Esserpys est bonne, même si le bâtiment sera probablement trop petit pour cela.

À la demande Mme Aurélie Fayet de savoir si le pavillon de Prazqueron pourrait également être utilisé, Mme Dagon rappelle que ce dernier appartient à l'ASIGOS.

Mme Fayet revient sur la liste d'attente pour l'accueil de jour et demande que la priorité soit donnée aux besoins des enfants. Mme Ornella Morier souhaiterait connaître le nombre d'enfants en liste d'attente ; Mme Dagon précise que cette liste se monte à 40 enfants habitant Romanel-sur-Lausanne pour la garderie, 30 pour l'UAPE et 20 pour APEMS.

M. François Morier reprend son intervention. Il relève que le préavis 96/2026 a été déposé sur le site de la commune et précise que le préavis en cours est cité comme étant déjà accepté. Le Président précise que, dans le cas où le préavis 92/2025 devait être refusé, ce nouveau préavis 96/2026 serait naturellement retiré par la Municipalité.

M. Morier dépose un amendement : Le plafonnement à CHF 1'095'000,00 pour les crédits à allouer aux structures provisoires et transitoires du pré- et du parascolaire durant les travaux de transformation du Rosset en garderie, ainsi que l'édification du parascolaire définitif dans le nouvel Esserpys.

M. Simon Schülé s'étonne que personne n'ait pensé à utiliser le bâtiment provisoire pour les Esserpys. Il relève en outre que plusieurs parents dans le besoin ne sont pas inscrits sur la liste d'attente.

Mme Nadia Pisani Ben Nsir est perplexe en prenant connaissance du dépassement de budget pour la transformation du Rosset. Elle avait, dans le cadre du rapport de la COFIN, fait un calcul proportionnel au prix du premier bâtiment scolaire provisoire qui montrait déjà un surcoût d'environ 25 à 30 %. Elle s'interroge également sur la future utilisation du bâtiment scolaire provisoire à Prazqueron.

M. Patrick Oppliger appelle à refuser l'amendement de M. Morier et demande aux membres du Conseil de faire confiance à la Municipalité concernant ce projet qui est un point de départ. Il rappelle à Mme Pisani Ben Nsir que le bâtiment appartient maintenant à l'ASIGOS.

M. Nathan Vannay précise être ici pour faire avancer les infrastructures de la Commune et répondre aux besoins des parents. Il craint que les habitants ne viennent plus s'installer sans offre d'accueil de jour. Il souhaite aller de l'avant et se demande par quelle magie M. Morier est arrivé au montant de 1 million.

Mme Nassira Ghebbari Abdelghafour relève que le projet représente 10 % du budget total de la Commune.

Mme Pisani Ben Nsir demande que le vote se déroule au bulletin secret.

M. Oppliger précise que le montant demandé pour le collège du Rosset couvrira également l'assainissement énergétique du bâtiment, ce qui n'était pas prévu au moment de l'étude.

Mme Filomène Garcia se demande ce qu'il se passe dans le cas où le préavis est accepté ou refusé. Mme Dagon répond qu'en cas de refus rien ne se passera et que les parents n'auront pas de solution alors qu'un accord permettra de résorber en très grande partie la liste d'attente.

M. Jean-Claude Progin refait l'historique: si le Conseil avait pris ses responsabilités il y a 15 ans, ce préavis n'aurait pas de raison d'être. Malheureusement, les bâtiments nécessaires n'ont pas été prévus à l'époque. Lors de la précédente législature, il a été demandé informellement au Conseil quelle serait la place préférée pour construire un collège ce qui avait soulevé des oppositions et bloqué tout le processus pendant 5 ans. Il pense qu'il est temps d'aller de l'avant et que le Conseil n'a plus le choix après avoir tergiversé depuis 15 ans.

Mme Evelyn Gervais souhaite parler des enfants qui sont enclassés 6 périodes par jour et demande qu'ils puissent avoir une surface suffisante pour pouvoir bouger en étant à l'aise. Elle refuse qu'ils soient « entassés » dans des locaux impropres à leur accueil.

Mme la Syndique Claudia Perrin prend la parole. Elle est arrivée en 2016 comme Municipale de l'enfance et était précédemment présidente du Conseil lorsque les plans de quartier de Pré-Jaquet et du Village ont été votés ; il était déjà clair à ce moment que les besoins en accueil de jour allaient arriver. Elle juge que, pour les nouveaux habitants, l'accès à un accueil de jour est un droit. Il faut accepter les dépenses importantes prévues pour répondre à la réalité, les enfants de la Commune sont la priorité.

M. François Morier rappelle son préambule et n'être pas contre les enfants. Il revient sur la qualité du projet et souhaite un engagement que ce bâtiment ne soit pas mis ensuite dans la forêt comme refuge mais réutilisé pour les constructions futures au vu de sa qualité. Il propose de retirer son amendement contre la promesse que le bâtiment soit réutilisé à long terme pour les enfants.

M. Patrick Oppliger prend note, au nom de la Municipalité, et va trouver une solution pérenne pour ce bâtiment autre que le refuge.

M. Simon Schülé remercie M. Morier et M. Oppliger. Il s'oppose à un vote à bulletin secret et demande à l'inverse en vote nominal en période électorale.

M. le Président clôt la discussion, finalement le vote à bulletin secret n'est pas demandé, pas plus que le vote nominal. Il met au vote les conclusions du préavis.

Le Conseil accepte le préavis 92/2025 à l'unanimité moins une abstention.

M. Oppliger et Mme Dagon remercient le Conseil pour ce vote.

8. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés.

Aucune proposition n'est déposée

9. Information des Commissions permanentes au Conseil communal.

Pas de communications.

10. Propositions individuelles et divers.

M. Simon Lob relève que les élections approchent et qu'une soirée électorale est prévue le 12 février 2026 sous forme d'un débat entre les candidats à la Municipalité. Il se demande s'il serait possible de filmer la soirée et de mettre le fichier à disposition des habitants. M. le Président précise que ce point devra être discuté entre les candidats.

Mme Diane Georges remercie ses collègues pour le vote du pavillon provisoire. Elle relève qu'une gouille s'est formée devant le pavillon provisoire de Prazqueron et avoir vu des enfants glisser sur le lac gelé. M. Blaise Jaunin lui confirme rencontrer des problèmes d'infiltration d'eau et que les services ont délimité la zone avec des rubalises. Pour le lac, des barrières ont été placées pour éviter que les enfants ne s'y rendent.

M. Luis Berardo Borda revient sur l'achat d'un sonomètre prévu au budget 2026 et se demande quel sera l'utilité de cet appareil très onéreux. M. Oppliger précise que l'achat se fera au mois de février et que son utilité avait été précisé dans le rapport de la COFIN. M. Borda relève qu'un tel appareil demande une importante maintenance en terme de calibration et une expertise à l'utilisation ; il informe que la DGEO prête des appareils et effectue les contrôles demandés et suggère à la Municipalité de profiter de cette opportunité. M. Oppliger rappelle que le budget est une autorisation de dépense et que l'appareil est prévu pour la salle de Prazqueron et non à l'extérieur.

M. Daniel Spörri a deux points : il relève d'une part que des autocollants d'extrême droite ont été apposés à l'écopoint du Taulard et est préoccupé par des risques de tentatives de recrutement des jeunes ; d'autre part, il encourage la Municipalité à aller de l'avant avec les projets Mobility au vu des nouvelles places de parking sur la place de la Gare. Mme Claudia Perrin est au courant des autocollants et a remis le cas entre les mains de la gendarmerie qui confirme que le problème se retrouve dans plusieurs communes.

M. François Morier remercie le Président d'avoir organisé cette séance supplémentaire qui a permis que le débat se tienne dans les meilleures conditions. Il revient sur le passage du LEB entre Bel Automne et la gare où le goudron est maculé et a un aspect peu engageant ; il demande que le LEB en soit informé. M. Oppliger en prend note. M. le Président remercie M. Morier et relève qu'il est difficile d'agencer au mieux les nombreux préavis ; il remercie également les membres du Conseil pour la bienveillance des débats.

M. Henri Pisani revient sur la demande de filmer le débat et relève que le droit à l'image protège les candidats. Il a remarqué des marques de croix à la craie sur certaines routes communales et s'interroge sur leur utilité. Il rappelle ensuite à la Municipalité que la consultation des commissions ne dispense pas d'informer le Conseil de ce qui se passe au sein de la Commune. Enfin, il souhaite que les feux de circulation en bas du village deviennent clignotants plus tôt dans la soirée.

M. Blaise Jaunin. Municipal, répondra à la question des croix lors de la prochaine séance. M. Jean-Claude Bünzli suppose que ces marques sont relatives aux travaux de géothermie. M. Jean-Claude Progin s'est posé la même question et a relevé qu'un point de cadastre se retrouve souvent au centre de la croix.

M. Jérôme Thuillard relève des débats très émotionnels et formule le vœu qu'un plan de législature soit réalisé au début de la prochaine législature. Il relève avoir également, dans sa jeunesse, traversé le lac gelé et même passé au travers de la glace. Enfin, il informe que M. Jean-François Thuillard sera présent à Prazqueron pour une rencontre avec la population dans le cadre de l'élection complémentaire au Conseil d'État.

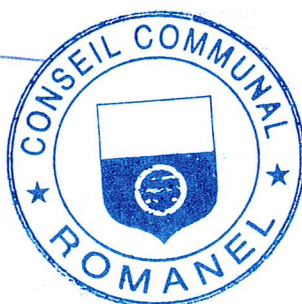
En réponse à M. Thuillard, M. Simon Schülé confirme que M. Nordmann, également candidat, sera présent un dimanche à l'ancienne laiterie pour rencontrer la population.

M. le Président relève que 50 personnes sont inscrites pour le repas du Conseil. Il remercie l'assemblée pour les débats et lève la séance à 23:20 en rappelant la prochaine séance le 26 février 2026.

Président du Conseil communal

Secrétaire du Conseil communal

Romain BIRBAUM



Nicolas RAY

